

ARRÊTÉ DU MAIRE N°T110-2026**Portant réglementation temporaire de circulation et de stationnement,
Défilé des classes en 6, en agglomération**

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu la demande de Mme MOUGIN Flavie, secrétaire des classes en 6 de Soucieu en Jarrest, pour le défilé des classes

Vu l'avis favorable du Service Voirie Sud du Département du Rhône en date du 10/09/2026,

Vu l'état des lieux,

Considérant que pendant la durée de la manifestation, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement de manière à prévenir tout risque d'accident,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit sur la place de la Flette le dimanche 20 septembre 2026 de 07h à 15h00.

ARTICLE 2 : La circulation sera interdite le dimanche 20 septembre 2026 de 10h à 12h30 :

- route de Mornant, rue Charles de Gaulle, rue de Verdun, rue du stade, rue Micky Barange, rue de la Poste.

ARTICLE 3 : Une déviation sera mise en place par la montée des Littes, la D30, le chemin des Fournettes, la rue Jean Naville, le chemin de la Maillarde et la D25

ARTICLE 4 : La signalisation temporaire réglementaire sera mise en place conformément aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

ARTICLE 5 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, Mme MOUGIN Flavie, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable du Service Voirie Sud,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- à Monsieur le Responsable du SYTRAL,
- à Monsieur le Responsable de TRANSDEV,
- à Mme MOUGIN Flavie.

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 10 septembre 2026

le Maire,
Arnaud SAVOIE

Affiché le : 11/09/26

